



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

SESSION
DU 20 SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

<u>Approbation du procès-verbal de la session du conseil départemental du 19 juillet 2021</u>	<u>3</u>
<u>Accueil de mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs étrangers : dispositif des familles solidaires en Meurthe-et-Moselle</u>	<u>3</u>
<u>Accord de relance État/Département : volet solidarités humaines (fonctionnement)</u>	<u>4</u>
<u>Fonctionnement des collèges et des services de restauration des collégiens - année 2022</u>	<u>4</u>
<u>Dotation spécifique pour les vêtements de travail des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE des collèges)</u>	<u>6</u>
<u>Elaboration des pactes territoriaux de relance et de transition écologique et présentation du programme petites villes de demain</u>	<u>6</u>
<u>Rapport d'activités des services départementaux - Année 2020</u>	<u>7</u>
<u>Bilan 2020 de la commande publique</u>	<u>8</u>
<u>Information à l'assemblée départementale sur les marchés publics</u>	<u>8</u>
<u>Compte rendu relatif à l'exercice de la compétence déléguée en application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales</u>	<u>8</u>
<u>Désignation à la commission départementale de la coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle (CDCI)</u>	<u>9</u>
<u>Composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et désignation des représentants au sein de cette commission</u>	<u>10</u>
<u>Désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité</u>	<u>11</u>

Motion de soutien au maintien du karaté comme discipline aux prochains jeux olympiques de 2024

12

N° 2021-493 - Approbation du procès-verbal de la session du conseil départemental du 19 juillet 2021

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3121-13 ;
Vu le règlement intérieur du conseil départemental, et notamment son article 13-1 ; adopté par délibération n°2021-350 du 19 juillet 2021 ;
Vu le procès-verbal de la séance du conseil départemental du 19 juillet 2021 ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte le procès-verbal de la session du conseil départemental du 19 juillet 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-494 - Accueil de mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs étrangers : dispositif des familles solidaires en Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- approuve les conventions-types telles qu'annexées relatives à l'accueil en famille solidaire pour les Mineurs Non Accompagnés, d'une part, et les Jeunes Majeurs, d'autre part ;
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ces conventions à chaque accueil mis en place ;
- approuve l'attribution d'une indemnité d'entretien versée aux familles solidaires ;
- fixe à 15,70 € le montant de cette indemnité d'entretien par journée complète d'accueil dans ce cadre ;
- précise qu'un bilan de ce dispositif familles solidaires sera présenté annuellement à l'occasion du vote du budget primitif Enfance ;

- précise que les crédits seront imputés sur le programme P462 Accueil des enfants confiés, Opération O004 TDC Enveloppe E13 EPF TDC – 65221.51 FD Frais d’hébergement en famille d’accueil.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-495 - Accord de relance État/Département : volet solidarités humaines (fonctionnement)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- approuve les termes de l'Accord de relance Etat-Département de Meurthe-et-Moselle complété, tel que présenté en annexe,
- autorise sa Présidente à signer cet accord au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-496 - Fonctionnement des collèges et des services de restauration des collégiens - année 2022

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- décide de prendre en compte les modalités présentées dans le rapport pour l’attribution de la dotation globale de fonctionnement 2022 des 66 collèges publics du Département dont les montants sont détaillés par collège dans l’annexe 1.

I. Enveloppe "fonctionnement général"

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement des 66 collèges publics, à **7 165 036 €**,
- arrête le montant de l'enveloppe par élève public : **250 €**.

II. Enveloppe "restauration"

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **7 456 742 €**.

III. Modalités de versement de la dotation unique de fonctionnement

- fixe le montant de la dotation unique versée aux collèges publics à **14 621 778 €**, et prévoit un budget d'environ **500 000 €** pour attribuer des dotations complémentaires aux établissements au cours de l'exercice 2022, en fonction de besoins réels nouveaux et d'éventuelles situations exceptionnelles,
- arrête le calendrier de versement des dotations uniques de fonctionnement aux établissements publics, à savoir :
 - 2/3 en janvier 2022,
 - 1/3 en juillet 2022.

IV. Recettes

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **7 873 028 €**,
- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :
 - 2/3 en mai 2022,
 - 1/3 en novembre 2022.

V. Dotations de fonctionnement des collèges privés

- décide d'attribuer, les dotations de fonctionnement des 13 collèges privés du département, sous contrat d'association selon les modalités détaillées dans le présent rapport (montant détaillé dans l'annexe 2)
- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à **263 €**,
- arrête le nombre de collégiens concernés à **5 009** élèves,
- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement des collèges privés à **1 317 367 €**,
- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :
 - 2/3 en janvier 2022,
 - 1/3 en juillet 2022.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, opération 001, enveloppe 01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-497 - Dotation spécifique pour les vêtements de travail des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE des collèges)

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- attribue aux collèges un montant total de 76 290 € de dotations spécifiques vêtements de travail des agents ATTEE en fonction des modalités détaillées dans le rapport et selon la répartition détaillée dans le tableau présenté en annexe,
- précise que cette dotation sera versée en janvier 2022 en totalité,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 sur le Programme P344 Opération O001 Enveloppe E01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-498 - Elaboration des pactes territoriaux de relance et de transition écologique et présentation du programme petites villes de demain

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les 5 Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) finalisés, tels que présentés en annexe ;
- autorise la Présidente à signer ces PTRTE pour le compte du conseil départemental ;
- valide la poursuite du travail pour l'élaboration des 3 PTRTE à venir (Grand Nancy, Val de Lorraine, Cœur du Pays Haut), qui seront soumis pour approbation soit à l'assemblée soit à la commission permanente, selon le calendrier de signature ;
- approuve la convention-type Petites villes de demain (PVD) présentée en annexe comprenant l'ajout d'un paragraphe concernant la participation du Département :

« Le Conseil départemental s'engage à mobiliser les services départementaux et les agences techniques compétentes pour accompagner le développement des projets, et à étudier les possibilités de financement dans le cadre des dispositifs d'aide et des crédits votés par l'Assemblée départementale. Soucieux d'articuler le dispositif départemental « bourg-centre » et le dispositif d'Etat « petites villes de demain », le Conseil départemental priorisera ses aides aux projets déjà identifiés par l'étude bourg-centre réalisée par MMD54 et le CAUE ».

- autorise la Présidente à signer les conventions PVD à venir, sur la base de la convention-type modifiée, qui seront transmises pour information à l'assemblée ou une fois finalisées.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-499 - Rapport d'activités des services départementaux - Année 2020

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-21,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

- prend acte du rapport d'activités des services départementaux pour l'année 2020 tel que communiqué par sa présidente.

N° 2021-500 - Bilan 2020 de la commande publique

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

- prend acte de la présentation du bilan de la commande publique du Département pour l'année 2020.

N° 2021-501 - Information à l'assemblée départementale sur les marchés publics

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

- donne acte à sa présidente de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 01/01/2021 au 30/06/2021 et de leurs avenants notifiés depuis le 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021.

N° 2021-502 - Compte rendu relatif à l'exercice de la compétence déléguée en application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L3121-22 et L3221-10-1 ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 13 juillet 2020 (Rapport n°4) portant délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n°2021-347 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental en l'autorisant à ester en justice ;

CONSIDERANT que la Présidente du Conseil départemental doit rendre compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de la compétence déléguée en matière d'action en justice ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

Prend acte, de ce que sa Présidente et sa prédécesseure ont, en vertu de la délégation de pouvoirs qui leur ont été octroyées par délibérations adoptées lors des réunions plénières du 13 juillet 2020 et du 1^{er} juillet 2021, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, pour la période du 16 avril 2021 au 19 juillet 2021, dans le cadre de :

- 1 affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY sous le n°21NC01121
- 14 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n°2101039, 2100358, 2101167, 2101308, 2101407, 2101047, 2101540, 2101777, 2101604, 2101635, 2101776, 2101355, 2101866 et 2101898.

- 3 affaires enregistrées au Tribunal Judiciaire de NANCY, sous les n° RG 21/00026, RG 21/00032 et RG 21/00156.

En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 16 avril 2021 au 19 juillet 2021, 34 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 27 ont donné lieu à une décision favorable pour le Département et 3 ont donné lieu à un désistement du requérant (Annexe 2).

N° 2021-503 - Désignation à la commission départementale de la coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle (CDCI)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3121-22, L.4132-21, L.5211-42, L.5211-43 et L.5721-6-3 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- procède à l'élection des représentants du conseil départemental siégeant à la formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (*chaque liste déposée doit comporter 8 noms*) :
- décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour élire ses représentants,
- sont élus :
 - 5 titulaires :
 - Mme Chaynesse KHIROUNI
 - Mme Catherine BOURSIER
 - M. André CORZANI
 - M. Michel MARCHAL
 - M. Thibault BAZIN
 - 3 élus complémentaires :
 - M. Vincent HAMEN
 - M. Bruno TROMBINI
 - M. Eric PENSALFINI
- désigne le représentant du conseil départemental siégeant à la formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale :
 - Mme Chaynesse KHIROUNI.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-504 - Composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et désignation des représentants au sein de cette commission

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- fixe composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :
 - trois représentants du conseil départemental,
 - deux représentants associatifs,
- décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner ses représentants,
- procède à la désignation des 3 représentants du conseil départemental :
 - Mme Michèle PILOT
 - M. Bernard BERTELLE
 - M. Michel MARCHAL
- décide de désigner les 2 représentants associatifs lors d'une prochaine commission permanente.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-505 - Désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-15,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- procède aux désignations des conseillers départementaux siégeant dans les commissions et organismes répertoriés dans les tableaux présentés en annexe,
- décide que ces désignations s'appliquent pour toute la durée du mandat, et prennent fin au prochain renouvellement général des conseillers départementaux, soit jusqu'en mars 2028, y compris pour les commissions et organismes dont le renouvellement a lieu en cours de mandat.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-506 - Motion de soutien au maintien du karaté comme discipline aux prochains jeux olympiques de 2024

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte la motion de soutien au maintien du karaté comme discipline aux prochains jeux olympiques de 2024.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54